

COUR PROVINCIALE

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

DEMANDE DE MESURES DE REDRESSEMENT

À L'INTIMÉ *(nom au complet)*

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE CONTRE VOUS et demande les mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE INSTANCE, vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez rédiger une réponse (formule 2), la déposer au greffe du tribunal et la signifier à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, dans les 16 jours suivant la signification de la présente demande de mesures de redressement.

SI VOUS DÉSIREZ DEMANDER DES MESURES DE REDRESSEMENT, vous pouvez le faire dans le cadre de la réponse.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si la présente demande de mesures de redressement comporte une demande de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou conjoint de fait, vous devez établir une déclaration financière. Vous devez joindre la déclaration financière à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

REMARQUE : Si aucune question relative aux aliments n'est soulevée dans la demande de mesures de redressement ou dans votre réponse, vous n'êtes pas tenu de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière.

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER UNE RÉPONSE, LE JUGE POURRA PROCÉDER À L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE EN VOTRE ABSENCE ET UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS RELATIVEMENT À TOUTE DEMANDE CONTENUE DANS LA PRÉSENTE DEMANDE DE MESURES DE REDRESSEMENT SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ.

Date

Délivrée par : _____
Greffier de la Cour

Cour provinciale — centre de _____

(adresse du tribunal)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA DEMANDE

1. Le requérant demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement suivantes au titre de la *Loi sur le droit de la famille* :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint ou conjoint de fait |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux :
<input type="checkbox"/> temps parental
<input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles
<input type="checkbox"/> droit de contact
<input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> Mesures de protection :
<input type="checkbox"/> interdiction de suivre une personne
<input type="checkbox"/> interdiction de contact ou de communication
<input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit
<input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> Divulgence financière |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants :
<input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables
<input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires
<input type="checkbox"/> autre montant | <input type="checkbox"/> Frais
<input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) : _____ |

2. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :

(Lorsque vous choisissez l'option « Autre », indiquez précisément sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement les mesures de redressement demandées ainsi que les allégations de fait substantiel faites à l'appui de la demande.)

3. Précisions sur les rapports entre les parties :

a) date et lieu du mariage :

(Si les parties ne sont pas mariées l'une à l'autre, indiquez « sans objet ».)

_____ à _____
(jour) (mois) (année) (ville/village) (province/pays)

b) si les parties ne sont pas mariées l'une à l'autre ou s'il y a eu cohabitation avant le mariage, date du début de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

c) date de cessation de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

d) nom au complet à la naissance :

Requérant

Intimé

e) le requérant est né à _____,
 (ville/village) (province/pays)

le _____ ;
 (jour) (mois) (année)

f) l'intimé est né à _____,
 (ville/village) (province/pays)

le _____ .
 (jour) (mois) (année)

4. a) Adresse complète du requérant (y compris le code postal) :

b) adresse complète de l'intimé (y compris le code postal) :

5. Enfants :

a) noms et date de naissance de tous les enfants de l'une ou l'autre des parties, ou des deux, et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) le requérant propose les arrangements parentaux suivants :

(Indiquez le type d'ordonnance demandé [soins et surveillance principaux, périodes de soins et de surveillance, temps parental, responsabilités décisionnelles] pour chaque enfant à l'égard duquel le requérant demande une ordonnance parentale.)

c) le requérant demande une pension alimentaire pour enfants à l'égard de :

d) le requérant propose les arrangements suivants en matière de pension alimentaire pour enfants :

6. Date des ententes écrites ou verbales conclues entre les parties :

7. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux ou à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

8. Renseignements financiers :

La déclaration financière du requérant est jointe à la présente demande.

(Remarque : S'il ne demande pas de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint, le requérant n'est pas tenu de joindre à la présente demande une déclaration financière.

(Si la demande de mesures de redressement comporte une demande de pension alimentaire pour enfants, ajoutez ce qui suit.)

L'affidavit du requérant auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 du Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants est joint à la demande.

9. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance*,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille**.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.**

f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

10. Déclaration du requérant :

J'ai lu la présente demande de mesures de redressement et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe le sont également.

Fait à _____, le _____.
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Adresse du requérant aux fins de signification :

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

Déclaration de l’avocat à l’égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l’avocat du requérant

Nom de l’avocat